

## Conditions générales A.M.C.S. BV - édition 2025

### 1 Définitions

1.1. Date d'engagement : la date à laquelle l'engagement est confirmé ou conclu par communication.

1.2. A.M.C.S. : Alliance of Maritime Consultants & Surveyors BV, ayant son siège social à Kapelstraat 99, 2850 Boom et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1004.426.486. Ci-après, "A.M.C.S." désigne à la fois la société elle-même, les actionnaires, les administrateurs et le personnel de la société, ainsi que les experts et consultants qui exécutent les missions d'A.M.C.S. pour le compte de .

1.3. Communication : Toute forme d'échange oral ou écrit, y compris, mais sans s'y limiter, les courriels, les lettres, les messages textuels, les télécommunications ou les canaux de médias sociaux.

1.4. Frais : Les coûts facturés par A.M.C.S. bv au client, y compris la taxe sur la valeur ajoutée et les frais éventuels.

1.5. Expert/Consultant : désigne la personne ou l'entité qui, conformément aux présentes conditions générales, exécute les services demandés au nom d'A.M.C.S pour le compte et en vertu d'un accord avec le client

1.6. Client : La partie à la demande ou sur les instructions de laquelle A.M.C.S. exécute la commande.

1.7. Frais : Les coûts des photographies, reproductions, schémas, croquis, impressions, duplications et, le cas échéant, transmissions électroniques nécessaires. On entend également par "frais" toutes les dépenses raisonnables et appropriées telles que les frais de voyage, de logement et d'hôtel liés à la mission et, le cas échéant, les frais de mobilisation et de démobilisation et la location d'équipements spécifiques pour l'exécution de la mission.

1.8. Mission : l'accord entre A.M.C.S. et le Client concernant les services à exécuter par l'Expert/Consultant.

1.9. Parties : Le client et A.M.C.S. sont conjointement désignés comme "parties" dans les conditions générales.

1.10. Rapport : tout rapport, déclaration ou document fourni par A.M.C.S. et relatif à l'engagement.

1.11. Représentant du client : intermédiaire désigné par le client pour coordonner, faciliter et communiquer avec l'expert/consultant en vue de la bonne exécution de la mission.

### 2 Champ d'application

2.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à la relation contractuelle intégrale entre les parties, à l'exclusion de toute autre condition générale.

2.2. Les parties reconnaissent que la commande et les présentes conditions générales constituent l'ensemble des accords entre les parties et remplacent tous les accords antérieurs (écrits ou oraux) ou toutes les ententes qui seraient encore en vigueur entre les parties.

2.3. Les parties ne peuvent déroger à la commande et aux présentes conditions générales qu'au moyen d'un accord écrit signé par les deux parties.

2.4. Les parties reconnaissent qu'elles conviennent en toute connaissance de la commande et des présentes conditions générales qu'elles sont pleinement informées de l'étendue de leurs droits et obligations réciproques. Les parties renoncent à invoquer toute erreur, en droit ou en fait, ou toute négligence concernant l'existence ou l'étendue de leurs droits ainsi que le contenu de la Commande ou des présentes conditions générales.

2.5. Les parties acceptent chacune des dispositions/clauses individuelles des présentes conditions générales et reconnaissent qu'aucune disposition des présentes conditions générales (seule ou en combinaison avec une ou plusieurs autres dispositions) ne crée de "déséquilibre manifeste" entre les droits et obligations des parties conformément à l'article VI.91/3 du Code de droit économique.

2.6. Si une disposition des présentes conditions générales devait être déclarée nulle ou invalide pour quelque raison que ce soit, les autres dispositions resteraient en vigueur. En outre, la disposition nulle ou invalide sera remplacée par une disposition valide et aussi proche que possible de l'intention commune des parties.

2.7. L'inertie, la négligence ou le retard d'une partie dans l'exécution de la commande ou de l'un quelconque de ses droits ou obligations conformément aux présentes conditions générales ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à ce droit ou à ce recours.

2.8. En cas de problèmes d'interprétation ou de contradictions entre le texte néerlandais des présentes conditions générales et une traduction de celui-ci, le texte néerlandais prévaut.

### 3 Droits et obligations contractuels des parties

3.1. Le Client garantit et est exclusivement responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations et documents qu'il fournit à A.M.C.S. et qui sont nécessaires à l'exécution de la Commande et à la facturation des Frais. Le Client peut également désigner un Représentant du Client pour faciliter cette communication.

A.M.C.S. se réserve le droit de refuser, de suspendre ou d'annuler l'exécution de la mission si les informations ou les documents fournis par le client ne sont pas fournis à temps ou s'ils s'avèrent incorrects ou incomplets. Le Client indemniserà A.M.C.S./l'Expert/le Consultant contre les réclamations légales de tiers à cet égard.

3.2. Le client veille à ce que l'expert/consultant ait accès en temps utile à tous les sites, navires et installations nécessaires et prend les mesures de sécurité appropriées pour maintenir un environnement de travail sûr. Le client est tenu d'informer (les employés et les personnes désignées par) l'expert/consultant en temps utile sur les conditions de travail locales et d'avertir l'expert/consultant des situations potentiellement dangereuses.

3.3. Le Client doit immédiatement informer A.M.C.S. de toute instabilité financière qui pourrait mettre en péril l'exécution de la Commande ou le paiement de la Redevance.

3.4. Le Client accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité A.M.C.S./l'Expert/le Consultant contre toute réclamation, responsabilité, coûts, dommages et dépenses (y compris les frais juridiques sur la base d'une indemnisation complète et la perte ou l'endommagement de tout équipement causé par le Client, ses agents ou employés pendant l'exécution de la Mission) découlant de ou en rapport avec l'exécution de la Mission, sauf dans la mesure où A.M.C.S./l'Expert/le Consultant sont responsables des coûts, dommages et dépenses conformément à l'article 12 des présentes Conditions Générales.

3.5. L'expert/consultant agissant pour le compte de l'A.M.C.S. détermine les modalités d'exécution de la mission. L'expert/consultant agissant pour le compte de l'A.M.C.S. s'engage à exécuter la mission avec le soin, la compétence et la diligence nécessaires, conformément aux pratiques établies en matière d'expertise et de conseil maritimes. A cette fin, A.M.C.S. ne s'engage qu'à une obligation d'effort et non à une obligation de résultat.

3.6. L'expert/consultant d'A.M.C.S. dispose des qualifications et de l'expérience nécessaires à la

réalisation de la mission. Si la mission requiert une expertise spécifique qui dépasse la spécialisation de l'expert/consultant, l'expert/consultant engagera, avec l'accord du client, un expert de domaine - qui n'agira qu'en tant qu'intermédiaire - pour garantir la qualité et l'intégrité de la mission. Si le client ne consent pas à la désignation d'un expert de domaine, l'expert/consultant n'est pas responsable de l'exactitude des informations et des documents fournis par cet expert de domaine.

3.7. Dans la mesure où des délais ont été spécifiés dans lesquels A.M.C.S. exécutera la commande, ces délais ne sont qu'indicatifs et en aucun cas contraignants.

3.8. A.M.C.S. se réserve le droit de modifier unilatéralement le prix de la commande ainsi que le délai d'exécution s'il existe une justification objective pour le faire (y compris, mais sans s'y limiter, des changements dans la législation ou la réglementation (fiscale ou autre)). Dans ces circonstances, le client n'a pas le droit de réclamer des dommages-intérêts, de résilier unilatéralement l'engagement ou de suspendre ses obligations de paiement.

3.9. A.M.C.S. se réserve le droit de déléguer des tâches ou des services spécifiques à un tiers expert/consultant compétent, agissant sous sa propre responsabilité, sans l'approbation préalable du client. Cette délégation se fera conformément aux présentes conditions générales.

3.10. A.M.C.S. conserve les dossiers établis en exécution d'une Commande pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la Commande. Si des documents originaux ont été remis à A.M.C.S. dans le cadre de la Mission, il incombe au Client de demander par écrit à A.M.C.S. la restitution de ces documents originaux après la fin de la Mission. A.M.C.S. n'a aucune obligation de conservation des documents du client.

### 4 Facturation

4.1. Le client s'engage à payer les honoraires de l'A.M.C.S. au plus tard à la date mentionnée sur la facture indiquée ou selon l'offre.

4.2. Toute contestation d'une facture doit être adressée par lettre recommandée au siège social de l'A.M.C.S. au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la facture. A défaut, le Client ne peut plus contester la facture et celle-ci est réputée acceptée.

4.3. Si une facture n'est pas payée intégralement à la date d'échéance, le solde restant est immédiatement exigible de plein droit et sans mise en demeure préalable, ce solde étant majoré d'une indemnité forfaitaire de 10 % (avec un

minimum de 150,00 EUR) et d'intérêts conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Dans ce cas, A.M.C.S. a également le droit de suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles jusqu'à ce que le client ait rempli intégralement ses obligations de paiement.

4.4. Le client n'a pas le droit, pour quelque raison que ce soit, de suspendre le paiement d'une facture d'A.M.C.S. ou de compenser cette facture avec sa propre créance.

## 5 Vie privée

5.1. Le traitement des données personnelles par A.M.C.S./ Expert/Consultant sera conforme au "Règlement général sur la protection des données" (RGPD) européen.

## 6 Confidentialité

6.1. L'expert/consultant s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles fournies par le client pendant l'exécution de la mission - que ce soit pendant l'exécution de la mission ou après sa cessation - sans l'accord exprès du client.

6.2. Toutefois, cette confidentialité ne s'applique pas (i) aux informations dont (l'une des) parties avait connaissance avant l'entrée en vigueur de l'accord, (ii) aux informations connues du public, (iii) aux informations obtenues légalement de tiers, (iv) si, en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, ou d'une décision d'un tribunal ou d'un arbitre, certaines informations doivent être divulguées à des tiers et (v) si les parties conviennent par écrit que certaines informations confidentielles peuvent être divulguées à des tiers.

## 7 Propriété intellectuelle

7.1. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Rapports, conseils, informations commerciales, méthodes de travail, logos, dessins, marques, modèles, inventions, slogans, logiciels et style maison (liste non exhaustive) sont la propriété exclusive d'A.M.C.S.. Le paiement par le Client du prix convenu pour la Cession n'implique en aucun cas un transfert des droits de propriété intellectuelle susmentionnés.

7.2. Le Client s'abstiendra de modifier, d'utiliser, de reproduire, de louer, de prêter, de vendre, de distribuer ou de publier (ou d'avoir modifié, utilisé, reproduit, prêté, vendu, distribué ou publié) les Rapports, les conseils, les informations commerciales, les méthodes de travail, les logos, les dessins, les marques, les modèles, les

inventions, les slogans, les logiciels et le style maison (énumération non exhaustive) d'A.M.C.S., à moins qu'il n'y ait expressément consenti par écrit et à l'avance.

## 8 Conflits d'intérêts

8.1. A.M.C.S. informera immédiatement le client de tout conflit d'intérêts potentiel susceptible de compromettre l'intégrité de la mission. Le client sera tenu de rembourser à A.M.C.S. tous les services rendus jusqu'au moment de cette notification, sur une base de porte-à-porte.

## 9 Responsabilité

9.1. Constitue une faute extracontractuelle et/ou donne lieu à une responsabilité extracontractuelle. Les parties conviennent que la réparation des dommages causés par la (non-)exécution de la commande par A.M.C.S. sera, dans les limites légales, régie exclusivement par les règles du droit des contrats et non par le droit de la responsabilité extracontractuelle, même si le fait à l'origine du dommage également

Les parties conviennent que la réparation des dommages causés par la (non-)exécution de la commande par un auxiliaire d'A.M.C.S., dans les limites légales, n'est qu'un motif d'action en responsabilité contractuelle contre A.M.C.S. (le débiteur principal) et non un motif d'action en responsabilité extracontractuelle contre l'auxiliaire, même si le fait à l'origine du dommage constitue également une faute extracontractuelle et/ou donne lieu à une responsabilité extracontractuelle.

Aux fins de la présente disposition, les auxiliaires comprennent les actionnaires, les administrateurs et les employés d'A.M.C.S. ainsi que les experts et les consultants.

9.2. A.M.C.S. n'est pas responsable envers le client des pertes, dommages, retards ou dépenses de toute nature, directs ou indirects, résultant de l'exécution de la mission (y compris, mais sans s'y limiter, la perte ou l'endommagement d'équipements ou de biens fournis par le client ou en son nom aux fins de la mission), sauf s'il est prouvé de manière concluante qu'ils résultent d'une fraude, d'une faute grave ou intentionnelle de la part d'A.M.C.S./de l'expert/du consultant.

9.3. A.M.C.S. ne peut être tenu responsable des défauts cachés des navires ou de leur contenu qui n'étaient pas visibles au moment de l'inspection et qui n'auraient pas pu être raisonnablement détectés compte tenu des circonstances de l'inspection, y compris, mais sans s'y limiter, un accès limité, une disponibilité limitée ou un temps insuffisant.

9.4 . Si le client prouve que toute perte, tout dommage, tout retard ou toute dépense encourus ont été directement causés par une fraude, une faute lourde ou intentionnelle de la part d'A.M.C.S./l'Expert/le Consultant, la responsabilité d'A.M.C.S. sera en tout état de cause limitée au total des honoraires facturés par A.M.C.S. pour la mission.

9.5 . La responsabilité d'A.M.C.S. est limitée aux dommages matériels prévisibles. En aucun cas, A.M.C.S. ne peut être tenue responsable de tout dommage commercial, indirect ou consécutif, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de revenus, de chiffre d'affaires ou de bénéfices, la perte d'utilisation, le temps mort, l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle, etc.

## **10 Force majeure et imprécision**

10.1. Si une partie n'est pas en mesure d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles en raison d'un cas de force majeure, à savoir une cause extérieure qui ne lui est pas imputable, qui était imprévisible et/ou qui ne pouvait raisonnablement être prévue et/ou évitée, ses obligations contractuelles sont suspendues jusqu'à ce qu'elle soit à nouveau en mesure de les reprendre de manière normale si la situation de force majeure est temporaire. Si la situation de force majeure est permanente ou se prolonge pendant plus de 3 mois, le contrat entre les parties est résilié de plein droit sans que les parties puissent se réclamer mutuellement une quelconque indemnité.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : (i) les catastrophes naturelles (telles que les inondations, les tempêtes, les ouragans, la foudre, la neige, la sécheresse, etc.), (ii) les épidémies ou pandémies, (iii) les troubles sociaux (tels que les grèves, les manifestations, les blocages, les lock-out, les conflits commerciaux, etc. ), (vi) contamination nucléaire, (vii) restrictions de sécurité et/ou d'accès ou autres restrictions imposées par le gouvernement ou d'autres tiers (telles que, entre autres, des mesures fiscales, des saisies, des expropriations, des embargos sur les importations et les exportations, des modifications des lois et des règlements, ...) et (viii) actes de guerre ou de terrorisme. Cette énumération n'est pas exhaustive.

10.2. Si l'exécution des obligations d'une partie est devenue plus coûteuse ou plus difficile en raison d'un changement de circonstances, les parties s'engagent à renégocier de bonne foi et de manière loyale dans un délai raisonnable conformément à l'article 5.74 du Code civil.

## **11 Suspension et résiliation de l'engagement**

11.1. A.M.C.S. a le droit suspendre la mission ou d'y mettre fin immédiatement - sans respecter de délai de préavis ou d'indemnité de résiliation - par écrit (i) si le client ne fournit pas les informations, instructions ou assistance nécessaires à l'exécution de la mission, (ii) si le client a fourni des informations/documents incorrects/incomplets à A.M.C.S. qui sont nécessaires à la bonne exécution de la Commande, (iii) si le Client n'a toujours pas payé une facture reportée par A.M.C.S. plus de 3 mois après sa date d'échéance après avoir été mis en demeure par écrit ou (iv) si une procédure de faillite (ou toute autre procédure d'insolvabilité en vertu du droit belge ou étranger) est ouverte à l'égard du Client.

Dans ces circonstances, A.M.C.S. a droit à une indemnité de 30 % des Honoraires déjà facturés par A.M.C.S. au Client, plus les frais déjà encourus.

## **12 Assurance**

12.1. A.M.C.S. souscritra une assurance responsabilité professionnelle couvrant les responsabilités à l'égard du client sans frais supplémentaires pour ce dernier.

## **13 Prescription**

13.1. Toute action en justice contre A.M.C.S., sur quelque base ou pour quelque raison que ce soit, sera en tout état de cause prescrite par l'écoulement d'un an, à compter de la facturation finale des Honoraires différés par A.M.C.S. et/ou de la clôture du dossier de la Commande en question, la plus tardive de ces deux dates étant retenue.

## **14 Compétence internationale et droit applicable**

14.1. Les présentes conditions générales et l'exécution de la commande par A.M.C.S. sont soumises au droit belge.

14.2 Le tribunal de commerce d'Anvers, division d'Anvers, est exclusivement compétent pour tout litige pouvant survenir entre les parties.